

Communiqué

Rapport du Groupe de travail chargé de l'examen de Télé-Québec **UN RAMASSIS DE DONNÉES TRONQUÉES**

Montréal, le 2 mai 2005 — Après une analyse approfondie du document, le Syndicat général des employé(e)s de Télé-Québec (SGETQ-CSN) conclut que le rapport du groupe de travail chargé de l'examen de Télé-Québec, rendu public le 9 mars dernier, est un ramassis de données tronquées qui visent à dénaturer le télédiffuseur public et le réduire à un rôle marginal de simple programmeur, ce qui va à l'encontre de sa Loi constitutive.

«*La principale affirmation, sur laquelle s'articule l'ensemble du rapport, à l'effet que Télé-Québec consacre seulement 45% de son budget en dépenses directes d'émissions est totalement fausse*» a déclaré la présidente du SGETQ, Mme Annick Charette lors d'une rencontre de presse.

C'est en partant de ce postulat erroné — lequel est fondé sur des études commandées par le groupe de travail qui n'ont toujours pas été rendues publiques — que les 38 recommandations du rapport ont été élaborées.

«*Au cours des trois dernières années, Télé-Québec a investi une moyenne de 59,6% de ses budgets directement au petit écran. Dans les faits, le télédiffuseur atteint déjà l'objectif, que recommande le rapport, de consacrer au moins 60% de ses dépenses d'exploitation annuelles totales aux dépenses directes d'émissions*» de signaler la porte-parole.

De plus, le nombre d'heures d'émissions produites par le personnel affecté à la production interne et à la prestation de services auprès des producteurs privés qui tournent à Télé-Québec, totalise, sur une base annuelle, quelque 300 heures et pas seulement 70 comme le prétend le rapport.

Le Groupe de travail fait preuve d'incohérence et d'incompréhension à l'égard des régions en retirant totalement la production des bureaux régionaux et en la réservant exclusivement aux producteurs privés. Ainsi, on empêchera la production de tout type de magazine pan-québécois de qualité, notamment *Méchant contraste*. On annulera également la production de plus de 500 capsules *Culture-éclair* par année, seul agenda télévisuel national pour les événements culturels des régions. Les 125 organismes et événements culturels auxquels les bureaux régionaux sont associés ne pourront plus compter sur l'appui de ces infrastructures publiques.

Avec cette quasi-disparition des neuf bureaux régionaux, le reflet des régions à Télé-Québec risque d'être assuré par des équipes de producteurs privés montréalais catapultées à travers le Québec le temps d'une production. Il faut évidemment permettre le développement de producteurs privés établis en région.

« Mais en parallèle, nous devons garder à l'esprit que seule une télévision publique, ayant des infrastructures de production en région, possède la capacité de refléter adéquatement et régulièrement les diverses réalités régionales à l'écran » de commenter la présidente.

La recommandation 14 propose que Télé-Québec se fixe comme objectif de consacrer d'ici trois ans la plus grande part (plus de 50%) de ses premières diffusions et de sa grille annuelle totale de programmation à des émissions québécoises produites spécifiquement pour le télédiffuseur.

Une telle augmentation d'émissions originales québécoises devrait se traduire par une injection de plus de huit millions \$ supplémentaires dans les dépenses de programmation et demanderait un support accru de plus de deux millions \$ au Fonds canadien de télévision.

« Sachant que Télé-Québec vient de perdre près de 1,6 millions \$ de son enveloppe provenant du Fonds canadien, une telle recommandation relève de l'utopie, voire de l'incohérence » de faire remarquer la présidente.

Parmi les nombreux paradoxes relevés, celui d'augmenter le temps publicitaire à 12 minutes l'heure, qui représente dans les faits une hausse de 50% sur la pratique actuelle, afin d'assurer plus de revenus au télédiffuseur, tout en exigeant de ce dernier de maintenir son code de déontologie en la matière (émissions jeunesse et cinéma exempts de pauses commerciales).

« Pourtant, le rapport affirme d'entrée de jeu que Télé-Québec doit considérer les téléspectateurs comme des citoyens plutôt que comme des consommateurs. N'y-a-t-il pas là une véritable contradiction? De même, il est illusoire de croire, dans le contexte actuel, que la tarte publicitaire soit à ce point élastique qu'elle absorberait cette nouvelle offre, permettant ainsi d'accroître les revenus » de relever Mme Charette.

Le Groupe de travail recommande que les services éducatifs hors programmation soient constitués en entités distinctes au sein de Télé-Québec ou transférés à d'autres organismes ou institutions.

Pourtant, la loi constitutive de Télé-Québec spécifie au chapitre de la production et diffusion que *« la société peut, en outre, exploiter un service de production et de distribution de documents audio-visuels, multimédias et de télédiffusion, y compris leurs produits dérivés et documents d'accompagnements »*.

La recommandation 26 porte sur l'adoption d'un plan d'affaires en matière de nouveaux médias, plan qui sera centré sur les activités pertinentes à son activité principale de programmation et qui écartera celle qui ne le sont pas. Dans l'élaboration de ce plan d'affaires, Télé-Québec devra chercher, autant que faire se peut, à appuyer les efforts du gouvernement pour faire connaître ses services en ligne.

«Depuis quand les services du gouvernement font-ils partie de la programmation de Télé-Québec? Curieusement, c'est ce que semble suggérer le rapport Bédard» de noter Mme Charette.

De même, la plupart des sites liés à Télé-Québec ne sont pas de simples prolongements d'émissions mais des sites avec contenu enrichi qui utilisent l'interactivité. Quant à l'équipe des nouveaux médias en place, elle sert souvent d'accompagnateur (expertise de contenus et de forme) pour les producteurs privés afin qu'ils obtiennent du financement pour le développement de sites liés aux émissions.

Le groupe de travail recommande aussi que Télé-Québec se dote d'un plan d'action en matière de diversité ethnoculturelle.

«Saviez-vous que le conseil d'administration de Télé-Québec a adopté le 4 décembre 1998 sa Politique interculturelle de la Société de télédiffusion du Québec. Pourtant, il n'en est fait mention nulle part dans le rapport» de faire remarquer la présidente.

C'est pourquoi le SGETQ invite la Ministre de la Culture et des Communications, Line Beauchamp, à la prudence quant aux conclusions de ce rapport dont la teneur et la portée ne permettront absolument pas de donner priorité à l'écran mais plutôt de démolir une institution publique dont le leitmotiv a justement toujours été depuis plus de 35 ans de présenter à l'écran prioritairement des émissions de qualité.

– 30 –

Source :
Sylvio Morin
Vice-président à l'information
SGETQ



*35 ans
d'entraide*